

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUNG-SUR-BEUVRON

LOIR-ET-CHER – SÉANCE DU JEUDI 08 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Neung-sur-Beuvron légalement convoqué en date du 1^{er} avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, à huis clos, sous la présidence de M. Guillaume GIOT, Maire.

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u> : 14	GIOT Guillaume, SENTUCQ Virginie, BEAUGRAND Jean-Pierre, BARRÉ Aymeric, BERTHET Sébastien, CHEVRIER Nathalie, LUNEAU Grégory, TRUPPA Alexandre, LEYTHIENNE Anne-Sophie, de BODINAT Caroline, LELAIT Marielle, ANDREOLETTI Joëlle, METIVIER Mickaël, CORIOLAND Christine arrivée à 19h18.
<u>ABSENT EXCUSÉ</u> : 1	JUGIEAU Léo
<u>PROCURATION</u> : 1	JUGIEAU Léo à BEAUGRAND Jean-Pierre

Le Maire demande l'accord aux membres du conseil municipal pour la tenue de ce conseil à huis clos, étant donné la situation actuelle de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le conseil municipal accepte à 14 voix pour.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Madame Marielle LELAIT est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des comptes de gestion 2020
- Vote des comptes administratifs 2020
- Affectation des résultats d'exploitation 2020
- Subventions 2021
- Vote des taxes directes locales 2021
- Vote des budgets primitifs 2021
- Questions diverses et informations

Adoption du compte-rendu de la séance du 04 mars 2021

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 04 mars 2021 et demande de l'adopter.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à 14 voix pour.

DÉLIBÉRATIONS N° D0015_2021 à D0019_2021 portant approbation des comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion transmis par la Direction des Finances Publiques de Lamotte Beuvron du budget principal et des budgets annexes logements sociaux, camping, eau et assainissement et chaufferie bois étant conformes en tout point avec les comptes administratifs de la commune, il est proposé de délibérer sans réserve selon les résultats suivants :

Budgets	Investissement	Fonctionnement
COMMUNE	- 87 944.28 €	423 648.18 €
LOGEMENTS SOCIAUX	-1 595.23 €	12 151.26 €
CAMPING	924.33 €	-12 379.45 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	-1 157 790.88 €	56 220.49 €
CHAUFFERIE BOIS	6 778.55 €	8 913.40 €
TOTAUX	-1 239 627.51 €	488 553.88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les comptes de gestion 2020 à 14 voix pour.

DÉLIBÉRATIONS N° D0020_2021 à D0024_2021 portant approbation des comptes administratifs 2020

Il est proposé de délibérer après présentation des comptes administratifs, exposés par Madame Joëlle ANDREOLETTI, Adjointe en charge des finances.

Budgets	Investissement					Fonctionnement				
	Dépenses	Recettes	Résultat 2020	Résultat antérieur	Résultat total	Dépenses	Recettes	Résultat 2020	Résultat antérieur	Résultat Total
COMMUNE	605 891.99	517 947.71	-87 944.28	16 869.60	-71 074.68	1 125 480.14	1 549 128.32	423 648.18	186 213.25	609 861.43
LOGEMENTS SOCIAUX	1 595.23	0.00	-1595.23	42 217.70	40 622.47	1 021.44	13 172.70	12 151.26	34 070.27	46 221.53
CAMPING	2 234.70	3 159.03	924.33	8 019.93	8 944.26	28 053.15	15 673.70	-12 379.45	18 822.64	6 443.19
EAU ET ASSAINISSEMENT	1 244 016.98	86 226.10	-1 157 790.88	910 285.04	-247 505.84	60 778.13	116 998.62	56 220.49	63 234.32	119 454.81
CHAUFFERIE BOIS	22 971.42	29 749.97	6 778.55	7 747.47	14 526.02	30 491.73	39 405.13	8 913.40	3 459.67	12 373.07

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Comme évoqué lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire en date du 18 mars dernier, l'année 2020 a généré un excédent cumulé de fonctionnement de 609 861.43 € sur le budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution dues en très grande partie à la crise sanitaire. En effet, le confinement de la population du 17 mars au 11 mai 2020, a donné lieu à la fermeture de certains services de la collectivité. Les frais d'entretien de matériel ont également été moindres.

Les frais de personnel sont en hausse dus essentiellement aux recrutements de personnels non titulaires afin de pallier au remplacement d'agents titulaires en congé de maladie ou en accident du travail et aux agents titulaires en disponibilité.

Les charges financières sont très logiquement en baisse compte tenu que la collectivité n'a pas réalisé de nouvel emprunt.

Le Maire rappelle le traitement des impayés effectué par Madame Joëlle ANDREOLETTI et l'en remercie.

Le budget principal présente un déficit d'investissement de - 87.944 €, expliqué par des subventions attendues et non perçues à ce jour concernant les travaux engagés, notamment au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), dotation pluriannuelle lissée sur 4 ans.

En ce qui concerne le budget eau et assainissement, cette année a dégagé un déficit de l'exercice de 1 157 790.88 € et un déficit cumulé de 247 505.84 €.

Ce déficit s'explique par le premier versement de la subvention d'équipement versé en 2019 pour un montant de 275 158.80 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afférent à la reconstruction de la station d'épuration et pour laquelle le solde est attendu sur l'exercice 2021 à hauteur de 625 000 € ainsi que la réalisation d'un emprunt de 550 000 € pour le financement de la reconstruction de la nouvelle station d'épuration en 2019.

DÉLIBÉRATION N° D0025_2021 portant affectation des résultats d'exploitation 2020 – BUDGET COMMUNE

Il est rappelé que lors de la réunion du conseil municipal en date du 5 novembre 2020, la collectivité a décidé par délibération n° D0066_2020 de la fusion des budgets chaufferie bois et logements sociaux sur le budget principal au 1^{er} janvier 2021.

Le Maire-Adjoint en charge des finances présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitations de l'exercice 2020 :

BUDGET COMMUNE :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 609 861.43 €
(423 648.18 € + 186 213.25 €)
- Un déficit cumulé d'investissement de : - 71 074.68 €
(- 87 944.28 € + 16 869.60 €)
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 2 200.44 €.

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 46 221.53 €
(12 151.26. € + 34 070.27 €)
- Un excédent cumulé d'investissement de 40 622.47 €
(-1 595.23 € + 42 217.70 €)

- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

CHAUFFERIE BOIS :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 12 373.07 €
(8 913.40 € + 3 459.67 €)
- Un excédent cumulé d'investissement de : 14 526.02 €
(6 778.55 € + 7 747.47 €)
- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Considérant que les budgets logements sociaux et chaufferie bois sont intégrés sur le budget principal dès 2021.

Les résultats sont les suivants :

- **Excédent cumulé de fonctionnement** = 609 861.43 € + 46 221.53 € + 12 373.07 € = 668 456.03 €.
- **Déficit d'investissement** = - 71 074.68 € + 40 622.47 € + 14 526.02 € = - 15 926.19 €
- En recettes d'investissement, 300 000 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
Ce qui couvre les 2 200.44 € de restes à réaliser et le déficit d'investissement de 15 926.19 €. Il constitue également une provision pour couvrir les investissements 2021.
- En dépenses d'investissement 15 926.19 € (le déficit 2020) au compte 001
- En recettes de fonctionnement, 368 456.03 € (668 456.03 € - 300 000 €) au compte 002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION N° D0026_2021 portant affectation des résultats d'exploitation 2020 – BUDGET CAMPING

Le Maire-Adjoint en charge des finances présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2020 :

BUDGET CAMPING :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 6 443.19 €
(- 12 379.45 € + 18 822.64 €)

- Un excédent cumulé d'investissement de 8 944.26 €
(924.33 € + 8 019.93 €)

- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- En recettes d'investissement, 8 944.26 € au compte 001 correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- En recettes de fonctionnement, 6 443.19 € au compte 002 correspondant au solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION N° D0027_2021 portant affectation des résultats d'exploitation 2020 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire-Adjoint en charge des finances présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2020 :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 119 454.81€
(56 220.49 € + 63 234.32 €)
- Un déficit d'investissement de : - 247 505.84 €
(- 1 157 790.88 € + 910 285.04 €)
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 225 295.14 €.
- Des restes à réaliser en recettes d'investissement : 600 000 €.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- En recettes d'investissement, 119 454.81 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- En dépenses d'investissement 247 505.84 € (le déficit 2020) au compte 001.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION N° D0029_2021 portant attribution de subventions 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2021 selon l'enveloppe globale inscrite au budget 2021 aux associations ayant fourni un dossier complet à la date de la séance du conseil municipal.

Les autres dossiers seront délibérés au fur et à mesure de leur réception.

Le tableau des subventions accordées aux associations pour 2021 est ainsi adopté à 15 voix pour.

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTÉ
ADMR	1 400,00 €
Amicale des Anciens Combattants d'AFN	200,00 €
Club 3ème âge Bel Automne	500,00 €
Société Musicale	4 000,00 €
Mille et un partages	200,00 €
Le Souvenir Français	100,00 €
Association des Conciliateurs de Justice	150,00 €
Association Fondation Sologne (0.08 € par habitant)	100,00 €
Sologne Nature Environnement	150,00 €
GRAHS (Groupe de Recherches Archéologiques)	200,00 €
AFM Téléthon	100,00 €
Millan/Cyclisme (course le 26 juin 2021 - 0,50€ / hbt)	626,00 €
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	200,00 €
UCPS	100,00 €
TOTAL	8 026,00 €

L'association Fondation Sologne gère le domaine du Ciran, site naturel situé à Ménestreau en Villette, présentant de nombreuses activités, ateliers, parcours de découvertes en famille ou en groupe ainsi que la location de gîtes et de salles de réception. L'école maternelle doit s'y rendre en sortie scolaire. Madame Nathalie CHEVRIER demande qu'une publicité soit faite auprès des habitants de la commune.

L'Association CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) a transmis une demande de subvention à la mairie. Cette association intervient notamment dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Durant la crise sanitaire et suite aux confinements, les violences intrafamiliales ont augmenté considérablement à l'échelle nationale et à l'échelle locale. L'association est intervenue lors d'une conférence au collège Louis Pergaud. Monsieur le Maire souhaite encourager ce type d'association et précise que le dossier de demande de subvention est très bien réalisé.

Quelques associations n'ont pas souhaité faire de demande cette année compte tenu de la crise sanitaire et de leurs besoins moindres.

DÉLIBÉRATION N° D0029_2021 portant vote des taxes directes locales 2021

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales font connaître aux services préfectoraux les décisions relatives aux taux et produits de fiscalité via la transmission d'un état de notification 1259 avant le 15 avril 2021.

Les éléments notifiés sont fortement impactés par deux réformes :

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) dès 2021 au niveau local. Elle est affectée à l'Etat jusqu'à sa disparition prévue en 2023 ;

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire ;

Le taux de la commune devra prendre en compte le taux départemental de TF fixé à 24,40 % qui viendra s'additionner au taux communal.

Monsieur le Maire souhaite maintenir les taux des taxes directes locales identiques à ceux de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré à 15 voix pour, le conseil municipal FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,06 % (dont taux départemental de 24,40 %)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,31 %

DÉLIBÉRATION N° D0030_2021 portant vote du budget primitif 2021 – BUDGET COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2021 du budget de la commune, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 1 782 755.19 €
- Recettes de fonctionnement : 1 782 755.19 €

Section d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 997 263.68 €
- Recettes de fonctionnement : 997 263.68 €

Monsieur le Maire explique les postes principaux de la section de dépenses de fonctionnement :

- les dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement (énergie, chauffage).
- Les charges de personnel augmentent suite aux remplacements d'agents indisponibles, à la prévision d'un recrutement sur emploi permanent au service technique afin d'effectuer un tuilage professionnel avant le départ à la retraite d'un agent, à la prévision d'une allocation de retour à l'emploi pour un agent titulaire en disponibilité souhaitant réintégrer la collectivité.
- Le virement à la section d'investissement pour l'équilibre budgétaire.
- Les contributions aux organismes de regroupement. Il s'agit de la participation de la commune au budget du Sivos.
- Reversement au budget annexe du camping. Monsieur le Maire précise qu'il n'envisage plus que le budget principal abonde ce budget annexe. L'étude de marché envisagée permettra de définir la stratégie à mettre en place pour l'avenir du camping municipal. Toutes les pistes seront examinées avec attention.

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire explique que les subventions DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et DDAD (Dotation Départementale d'Aménagement Durable) ainsi que le Plan France Relance sont intégrées sur le budget de fonctionnement alors qu'elles permettent des dépenses d'investissement. Les frais de chauffage des locataires sont également évoqués.

Monsieur le Maire rappelle les investissements prévus en 2021 :

- Travaux de réalisation de gros œuvre aux écoles (toiture restaurant scolaire et rénovation thermique de l'école maternelle)
- Installation portillon de passage à côté de l'école
- Acquisition matériel informatique dans les écoles
- Travaux de peinture logement communal, acquisition de mobilier et électroménager
- Acquisition ensemble immobilier situé 48 rue Henri de Geoffre
- Travaux de rénovation et accessibilité du bâtiment administratif de la mairie
- Travaux de mise aux normes de l'église
- Travaux de voirie sur le tronçon rue des Prés – rue des Remparts
- Acquisition de défibrillateurs dans les ERP
- Aménagement paysager du pré de commune
- Acquisition du terrain cadastré G 0079 situé à la Basinière
- Acquisition du terrain cadastré G 0080 situé à la Basinière
- Plantations Place Charles Quenet et aux abords de la salle de la Forge
- Participation à la réfection et sécurisation de la route des étangs
- Reprise de sépultures au cimetière

DÉLIBÉRATION N° D0031_2021 portant vote du budget primitif 2021 – BUDGET CAMPING

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2021 du budget du camping, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 54 533.41 €
- Recettes de fonctionnement : 54 533.41 €

Section d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 29 340.81 €
- Recettes de fonctionnement : 29 340.81 €

Pas d'évolution significative concernant les dépenses de fonctionnement hormis les frais de personnel et l'entretien de terrain. Des frais de maintenance supplémentaires suite à la mise en place de l'univers monétique. Le poste eau et assainissement a dû être augmenté en raison de la fuite d'eau suite au gel dans la maison du gardien.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les élus espèrent une augmentation des droits de stationnement ainsi que les nouvelles prestations proposées (location de vélos et de matériel de tennis) durant la période estivale. La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal apparaît à hauteur de 36 000 €.

Les crédits inscrits en dépenses d'investissement comprennent la refonte du site internet, la remise en état du tableau électrique, des travaux de rénovation et d'embellissement du camping ainsi qu'une étude de marché et de faisabilité pour le développement de la structure à hauteur de 12 450 € HT. dont 50 % sera financé par le Conseil Régional au titre du dispositif CAP TOURISME L'objectif est de faire la saison 2021 comme la saison 2020 avant de prendre une décision suite à l'étude de marché.

La remise en eau a été effectuée et nécessite le changement de robinets.

DÉLIBÉRATION N° D0032_2021 portant vote du budget primitif 2021 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 122 204.37 €
- Recettes de fonctionnement : 122 204.37 €

Section d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 878 835.72 €
- Recettes de fonctionnement : 878 835.72 €

Les dépenses de recherches CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) supplémentaires à celles prévues dans l'étude patrimoniale doivent être inscrites sur le budget de fonctionnement.

En dépenses d'investissement, les crédits budgétaires prévus concernent essentiellement la reconstruction de la station d'épuration à hauteur de 500 000 €. La subvention attendue de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est de 625 000 €. La continuité de l'étude patrimoniale des réseaux d'eau potable est quant à elle prévue à hauteur de 37 000 €, subventionnée par le Conseil Départemental pour 4 102 € et par l'Agence de l'Eau pour 41 300 €.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. TRAVAUX :

- Un point est effectué sur les travaux de reconstruction de la station d'épuration. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'extension du réseau électrique est terminée malgré les problèmes

rencontrés avec le SIDELC. L'entreprise OTV MSE procède à des tests sur les équipements électromécaniques jusqu'à la fin du mois d'avril.

L'entreprise PASTEUR TP assurera le raccordement au réseau d'assainissement les 26 et 27 avril prochains. Lors des mois de mai et juin, les tests seront réalisés sur l'ensemble des points de la station d'épuration avant sa mise en service complète.

Ce chantier a pris du retard suite à la période de crise sanitaire. La réception des travaux est prévue en septembre 2021. A l'issue, comme cela a déjà été évoqué, la mise en place d'un parcours pédagogique relatif au fonctionnement du cycle de l'eau est envisagée.

- La première campagne de prélèvements effectuée dans le cadre de la recherche de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les eaux destinées à la consommation humaine a été effectuée il y a trois semaines. Les résultats sont en attente et seront présentés par la Société ALTEREO lors de la réunion prévue le 27 avril 2021.

2. FINANCES :

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local accordée en 2017 pour les travaux d'aménagement de la Place Charles Quenet pour un montant de 34 200 € correspondant à 15.32 % du montant H.T. des travaux (235 000 €) est versée à la collectivité.

3. MANIFESTATION :

- Le grand marché prévu le 15 mai 2021 est annulé suite à la crise sanitaire.

4. INFORMATIONS :

- Plusieurs actions ont été mises en place concernant la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans. 90 à 95 rendez-vous ont été pris sur les centres de Romorantin et Lamotte-Beuvron. Sur la commune, 75% des personnes âgées de plus de 75 ans ont reçu la première dose.. Le rappel pour l'injection de la seconde dose est prévu le jeudi 22 avril prochain dans le cadre du centre éphémère de Neung-sur-Beuvron.

La mairie commence à recevoir des demandes de rendez-vous des personnes âgées de 70 à 75 ans. 27 rendez-vous sont déjà pris.

Ce service rendu à la population par la collectivité a permis d'obtenir 224 rendez-vous via Doctolib. Le centre éphémère de Neung-sur-Beuvron a été très apprécié des administrés en raison de la présence des professionnels de santé bien connus sur la commune. C'est une belle action solidaire à l'échelle de la communauté de communes. Le Maire remercie le personnel du secrétariat de mairie qui s'est vu attribuer une charge supplémentaire de travail ainsi que Mesdames Marielle LELAIT et Joëlle ANDREOLETTI pour leur implication.

Le Maire a sollicité auprès du Préfet l'ouverture d'une seconde journée de vaccinations : la priorité fixée par la Préfet pour cette nouvelle série de vaccination est de cibler les personnes de plus de 70 ans.

- Madame Nathalie CHEVRIER explique la mise en place du parcours du jeu de piste « Gustave et le mystérieux pendentif » prévue le lundi 12 avril avec l'implantation des QR codes. Le point de départ du jeu se fera au ponton du terrain de camping et le parcours se terminera à l'étang de Beaumont. Il y aura deux parcours : 11km et 15 km.
- Des stagiaires BAFA seront accueillis au terrain de camping durant la période du 17 au 24 avril 2021. Le thème est « l'organisation de mini-camps ». Une quinzaine de participants contribueront aux stages de base et de perfectionnement.

- La bibliothèque Maurice Genevoix reste ouverte.

La séance est levée à 20h55.